

Règlement particulier du tournoi du Bois de la Cambre

Jeudi 21 au dimanche 31 décembre 2023

Juge Arbitre : **KOLINSKY Sharon**

Dates : **le tournoi se déroule du samedi 23 au dimanche 31 décembre 2023**

Terrains : Les matches se jouent sur 6 terrains indoor en terre battue. Le juge arbitre peut déplacer certains matchs dans d'autres clubs en cas de nécessité.

Epreuves organisées : Catégories Messieurs et Dames. Le tournoi compte pour le critérium Tennispoint du Brabant-AFT. Détails : voir site d'inscriptions.

Inscriptions : Uniquement via www.aft-brabant.be.

1. Les joueurs / joueuses doivent obligatoirement s'inscrire dans la catégorie qui correspond à leur classement. Dans un même tournoi, et dans les catégories d'un même groupe d'âge, les joueurs (euses) des deux classements les plus élevés de chaque catégorie peuvent s'inscrire dans la catégorie immédiatement supérieure à condition de s'inscrire dans la leur.

L'inscription simultanée est autorisée dans maximum 4 catégories toutes compétitions confondues (Adultes et Vétérans) La participation simultanée à plus de quatre catégories de simple pendant la même « semaine tournoi » est interdite. Les joueurs peuvent participer à 4 catégories de simple/double pendant la même « semaine tournoi ». En cas de non-respect, le joueur perdra ses points du critérium de simple et de double éventuellement gagnés pendant la semaine concernée. Tout joueur/joueuse qui participe à plusieurs catégories doit être conscient des disponibilités que cela impose. En cas d'incompatibilité d'horaires, le juge-arbitre imposera les horaires fixés dans son règlement particulier.

2. Le Juge-arbitre se réserve le droit de proposer un regroupement de catégories avec peu d'inscrits.
3. Le juge arbitre se réserve le droit de refuser une inscription. Tout refus sera motivé.
4. La clôture des inscriptions est automatique le mardi à 20h. Une clôture anticipée totale ou de certaines catégories est toujours possible.
5. Tirage au sort et publication des tableaux : le mercredi 20 décembre 2023.
6. Mode de convocation : chaque joueur devra prendre connaissance de son horaire via le site internet de l'aftnet.be. Tout horaire établi ne sera plus modifié.
7. Droits d'inscription : Adultes : 1er tour 20 euros, 2ème tour 15 euros. Le montant de l'inscription est dû dès que votre nom apparaît sur un tableau.

Tout joueur, déclaré W-0 (même excusé), est redevable du montant de l'inscription.

8. Disponibilités demandées : **WE : de 09h00 à 23h00 – Semaine : de 11h30 à 23h00**. Le juge-arbitre essayera dans la mesure du possible de tenir compte des disponibilités encodées à l'inscription par le joueur, mais ceci n'est, en aucun cas, une obligation.

Les joueurs sont tenus de mentionner dans les remarques toutes les épreuves auxquelles ils participent la même semaine. Il est donc important de bien remplir vos disponibilités.

Attention : Obligation d'être disponible le 1^e week end du tournoi (23-24 décembre) ainsi que le 2^e week end (30-31 décembre).

Dans la négative, l'inscription pourra être refusée.

9. Planification spéciale : Les matches planifiés le dimanche 24 décembre auront lieu au plus tard à 15h00. Le lundi 25 décembre, les matches commenceront à partir de 12h00.

10. La tenue règlementaire de tennis est obligatoire. Chaussures de tennis uniquement.

11. Les joueurs doivent être en possession de 4 balles de tennis en bon état. Les balles seront fournies pour toutes les finales.

12. Les prix seront remis après chaque finale. Les prix non retirés par le joueur lors de la remise des prix, restent la propriété du club.

13. Les règlements généraux de l'AFT et de la FRBT sont de stricte application. Le juge arbitre tranchera sans appel tous les cas non repris au règlement général de la FRBT et de l'AFT ou au présent règlement particulier.

Le juge-arbitre